

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 01
décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
novembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-
BATAL, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU,
Coralie TRACQ, Guillaume MAILLET

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Stéphane GONZALEZ, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Camille EL-BATAL à Laure
LAURENT, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline
VARGIOLU à David HORNUS, Coralie TRACQ à Ikrame
TOURI, Guillaume MAILLET à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

CANDIDATURE À L'APPEL À
PROJETS CITEO/ADELPHE
"COLLECTE POUR RECYCLAGE
DES DÉCHETS D'EMBALLAGES
MÉNAGERS ISSUS DE LA
CONSOMMATION HORS FOYER"

Délibération : 11-2025-123

Transmis en préfecture le : 01/12/2025

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

La ville de Saint-Genis-Laval est engagée depuis 2023 dans la démarche « Territoire Engagé Transition Écologique » de l'ADEME et a obtenu la labellisation 2ème étoile en juillet 2024. Le plan d'action « CAP27 ! Objectif Territoire Engagé » a pour objectif de lutter contre le changement climatique, par des mesures d'atténuation et d'adaptation. Des actions spécifiques en lien avec la prévention et la gestion des déchets ont été prévues :

- La définition d'une stratégie locale de prévention des déchets,
- La promotion du compostage,
- La mise en place des bornes à biodéchets avec la Métropole de Lyon,
- La sensibilisation des habitants et des usagers,
- La mise en place de manifestations éco-responsables et,
- La mise en place du tri « hors foyer ».

Depuis le 1er janvier 2025, la loi AGEC (Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire) impose :

- La généralisation de la collecte des déchets d'emballages (séparée des ordures ménagères) pour les produits consommés hors foyer afin d'assurer leur recyclage.
- Le renforcement des obligations de tri et collecte des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Par hors foyer, on désigne la consommation hors domicile des ménages, correspondant aux repas, en-cas ou boissons non préparés à la maison, à tous les moments de la journée ainsi qu'à toutes les occasions.

Pour répondre à ses objectifs, la ville de Saint-Genis-Laval souhaite donc mettre en place le tri hors foyer, que ce soit dans les établissements recevant du public (ERP) mais aussi en expérimentation dans certains parcs et jardins pour permettre aux habitants de pouvoir poursuivre le tri de leurs déchets. L'ambition de la ville est de travailler sur le tri des emballages légers (plastiques, cartons, acier, aluminium...) afin de diminuer le poids et le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectés et d'augmenter la part de déchets recyclés.

Afin de réaliser ce projet, la ville sollicite l'aide de Citeo/Adelphe via un appel à projet (AAP). Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Citeo/Adelphe publie un appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

La candidature a été déposée le 10 octobre 2025 conformément au cahier des charges. Elle est composée d'un dossier de candidature complété comprenant notamment un descriptif du projet (technique et sensibilisation), d'un planning, d'un budget prévisionnel, et de l'ensemble des pièces attendues.

Vu le cahier des charges de l'appel à projet Citeo/Adelphe,

Vu l'avis favorable de la commission 2 « Aménagement Durable, Cadre de Vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 18 novembre 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la candidature de la commune à l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » ;

- **AUTORISER** madame la Maire à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphe si la ville de Saint-Genis-Laval est retenue et effectuer toutes les démarches pour ce faire et à signer tous les documents utiles.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--